

Division des examens et concours
DEC 4

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE REIMS

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2008-1386 du 19 décembre 2008 portant dispositions transitoires relatives à la création du corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et modifiant le décret n° 2005-1191 du 21 septembre 2005 modifié relatif à l'évaluation et à la notation de certains fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Le jury du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Reims, au titre de la session 2026, est constitué comme suit :

Présidente : Alexandrine Zietek, secrétaire générale adjointe de la division support et expertise, rectorat de Reims (Marne)

Vice-Présidente : Séverine De Staercke, proviseure, lycée Charles de Gonzague de Charleville-Mézières (Ardennes),

Membres du jury :

Michael Anne, chef de bureau à la division des personnels enseignants, rectorat de Reims (Marne),
Hélène Faucher, cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, rectorat de Reims (Marne),
Braham Guebli, principal adjoint, collège les Aurains de Fumay (Ardennes),
Marie-Pierre Mignon, directrice générale des ressources humaines, CROUS de Reims (Marne),

Membres du jury suppléants :

Christelle Battonnet, secrétaire générale, collège Côte Legris d'Épernay (Marne),
Delphine Dom, cheffe de bureau à la division des personnels enseignants, rectorat de Reims (Marne).

Article 2 :

Madame la cheffe de la division des examens et concours de l'académie de Reims est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,
Faite à Reims, le 18 mars 2026
de l'académie de Reims


Valerie PINSET Vincent Stanek